« **ABEG DIRECT** »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.640 Euros

Siège Social à PARIS (75009)

13-15, Rue Taitbout

R.C.S. PARIS 529.866.154

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le 2 janvier, à 14 heures,

Les Associés de la Société « **ABEG DIRECT**», Société par Actions Simplifiée au capital de 10.640 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur la convocation faite par leur Président.

Il a été dressé une Feuille de Présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les Actionnaires présents et par les mandataires des Associés représentés.

Monsieur Ludovic BARRA préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Aurélie BARRA Associée présente et acceptante, est appelée comme Scrutateur et secrétaire de séance.

La Feuille de Présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

BL

Monsieur le Président dépose et met sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Le fac similé de la lettre de convocation ;
- La Feuille de Présence et les pouvoirs des Associés représentés ;
- Le Rapport du Président ;
- Le Texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces pièces et documents, ainsi que tous les autres documents et renseignements visés par le Code de Commerce ont été tenus à la disposition des Associés au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs.

Puis Monsieur le Président donne lecture de son rapport.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social à l'adresse suivante, savoir :

- 58, Rue de la Victoire – 75009 – PARIS

Ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale, décide de modifier l'article 3 des statuts sociaux qui sera désormais rédigé comme suit :

BL

« **ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est fixé à PARIS (75009) – 58, Rue de la Victoire »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou copie de procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

